



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le

ID : 022-212201784-20210920-2021544-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2021

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

13/09/2021

Date d'affichage

24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mil vingt et un
Le lundi vingt septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : NICOLLE Philippe.

LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie arrive à échéance, il est proposé de la renouveler :

3 nouvelles propositions sont parvenues pour le renouvellement :

- **Crédit Agricole** : EURIBOR 3 mois moyenné + marge 1,10 % (soit **0.552 %** avec le taux EURIBOR d'août 2021)
Commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne (250 €uros)
- **Crédit Mutuel de Bretagne** : EURIBOR 3 mois moyenné + marge 0,30 % (soit **0.550 %** avec le taux EURIBOR d'août 2021)
Commission d'engagement : 0,25 % (250 €uros)
- **Caisse d'Epargne : 0.680 %**
Commission d'engagement : 300 €uros
Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.

Pour information, l'index EURIBOR 3 mois moyenné du mois d'août 2021 : -0.548 %

La commission des finances réunie le 13 septembre 2021 a émis un avis favorable à la proposition de taux fixe de la caisse d'épargne.

Le conseil Municipal, émet un avis favorable à l'unanimité à la proposition de taux fixe de la caisse d'épargne.

Le Maire
Daniel ROPERS

Délibération n° 2021-5-44

Objet :

Ligne de Trésorerie



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le

ID : 022-212201784-20210920-2021545-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2021

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

13/09/2021

Date d'affichage

24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

Délibération n° 2021-5-45

Objet :

Eclairage abribus

L'an deux mil vingt et un
Le lundi vingt septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : NICOLLE Philippe.

ECLAIRAGE ABRIBUS

Les abribus situés en campagne n'ont pas d'éclairage public. Des devis ont été établis pour en équiper 3 : Croas Audren, Kerthézien et Quistellie-route de Paimpol.

- CGED : système à détecteurs : 4 643.27 € les 3
- Yess Electrique : système crépusculaire : 4 262.34 € les 3

La commission des finances réunie le 13 septembre 2021 a émis un avis favorable au système proposé par CGED à détecteurs.

Une somme de 4 500 € a été prévue au budget primitif 2021 selon le devis établi en début d'année, mais le devis actualisé dépasse ce montant. La décision modificative suivante est donc nécessaire :

Article 2188 - opération 21 : + 150 €

Article 21318 – opération 10017 : - 150 €

Le conseil Municipal, émet un avis favorable à l'unanimité à la décision modificative de 150 Euros et à l'acquisition de 3 équipements auprès de CGED pour un montant de 4 643.27 €. Les crédits seront donc imputés à l'article 2188 opération 21.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le

ID : 022-212201784-20210920-2021546-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2021

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

13/09/2021

Date d'affichage

24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mil vingt et un
Le lundi vingt septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : NICOLLE Philippe.

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Dans le cadre du projet de lotissement en centre-bourg, par avenant n°1 en date du 25/11/2019, l'ensemble des durées de portage ont été lissées pour aboutir à une unique date de fin de portage au 04/09/2020.

Suite aux élections municipales, des négociations ont pu être rouvertes avec des propriétaires privés sur des fonciers restant à acquérir ouvrant la voie à une possible maîtrise foncière complète par l'EPF. A ce jour, il s'avère finalement que certaines de ces acquisitions en question ne pourront être finalisées à court terme (refus, acquisition directe par la commune...). Aussi, la revente effective des biens portés par l'EPF doit être menée à court terme.

La rédaction d'un avenant n°2 est rendue nécessaire afin de définir l'allongement de la durée de portage. Il s'agit d'allonger la durée de portage de l'ensemble des acquisitions réalisées pour aboutir à une date de fin de portage au 28 février 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la signature d'un nouvel avenant pour aboutir à une date de fin de portage au 28 février 2022 et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

Délibération n° 2021-5-46

Objet :

Avenant N°2

Convention EPF

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le

ID : 022-212201784-20210920-2021547-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2021

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

13/09/2021

Date d'affichage

24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an deux mil vingt et un
Le lundi vingt septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : NICOLLE Philippe.

ETUDE DE FAISABILITE - LOTISSEMENT

Dans le cadre du projet de lotissement de Kerilis en centre-bourg, l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC) a été sollicitée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le plan technique, juridique et financier. L'ADAC propose une étude de faisabilité avant la phase opérationnelle pour un montant de 360 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette étude de faisabilité par l'ADAC pour un montant de 360 € HT. Les crédits seront imputés à l'article 617 études et recherches.

Délibération n° 2021-5-47

Objet :

Etude de faisabilité

Lotissement

ADAC

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le

ID : 022-212201784-20210920-2021548-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2021

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

13/09/2021

Date d'affichage

24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mil vingt et un
Le lundi vingt septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : NICOLLE Philippe.

CONVENTION D'ENTRETIEN DE CHEMINS

Les communes de Lanloup et Pléhédél disposent d'une voirie communale située en limite de leurs territoires et dont l'axe fait office de limite physique. Il en est de même avec la commune de Plouézec pour une autre voirie communale.

A ce jour, l'entretien de ces voies communales n'a pas fait l'objet de conventionnement, ni de délibération fixant les règles de gestion et d'entretien. L'objet de ces conventions serait de déterminer la collectivité qui assure la gestion sur la totalité de l'emprise de la voie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer des conventions avec ces 2 communes afin de définir par écrit et de manière durable les règles de gestion et d'entretien.

Délibération n° 2021-5-48

Objet :

Conventions entretien de chemins

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le

ID : 022-212201784-20210920-2021549-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2021

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

13/09/2021

Date d'affichage

24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mil vingt et un
Le lundi vingt septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : NICOLLE Philippe.

SERVICE CIVIQUE

Par délibération en date du 5 juillet 2021, le conseil municipal a décidé de créer un poste en service civique pour renforcer le lien social sur la commune, améliorer la communication et accompagner le développement numérique.

La Ligue de l'enseignement s'est engagée aux cotés de l'État pour favoriser la mise en œuvre du service civique. Elle bénéficie d'un agrément national qu'elle peut mettre à disposition pour accompagner les associations ou communes dans toutes les démarches avant, pendant et après l'accueil des volontaires.

L'accompagnement ne remplace pas l'action auprès du jeune, qu'il faut aider et accompagner dans sa mission. La Ligue forme sur le dispositif et donne des outils pour construire l'accompagnement auprès des volontaires. Elle est également une ressource pour toutes questions et peut intervenir pendant toute la durée de la mission du jeune. La ligue de l'enseignement prend également en charge toute la partie administrative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer une demande d'agrément auprès de la Ligue de l'enseignement 22.

Délibération n° 2021-5-49

Objet :

Service civique

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le

ID : 022-212201784-20210920-2021550B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2021

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

13/09/2021

Date d'affichage

24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mil vingt et un
Le lundi vingt septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : NICOLLE Philippe.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Par délibération en date du 29 juin 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Monsieur Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

DIA N° 24/2021 – 7, rue de cornouaille (parcelle A 823) – Propriété LE MEUR

DIA N° 25/2021 – 10, Kerthérézien (parcelle ZD 71) – Propriété TICHLER

DIA N° 26/2021 – Kernevez (parcelle B 346) – Propriété BAUVOIS

DIA N° 27/2021 – 24, rue St Fiacre (parcelles C 547-10) – Propriété PIERRE

DIA N° 28/2021 – rue St Fiacre (parcelle A 1348) – Propriété OLLIVIER

DIA N° 29/2021 – 33, route de Plouha, roudou hellou (parcelle ZD 13) – Propriété ROUJAT

DIA N° 30/2021 – 95, route de Plouha, la justice (parcelle ZD 129) – Propriété LACHIVERT

DIA N° 31/2021 – 10bis Fine ar Forest (parcelle D 901p) – Propriété LE DU

DIA N° 32/2021 – 2C, le rohiou (parcelle B 1229) – Propriété MINIER

Délibération n° 2021-5-50

Objet :

DIA

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 24/09/2021
Reçu en préfecture le 24/09/2021
Affiché le
ID : 022-212201784-20210920-2021551-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2021

Commune de **PLÉHÉDEL**

Date de convocation

13/09/2021

Date d'affichage

24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Délibération n° 2021-5-51

Objet :

Rapport de la CLECT

L'an deux mil vingt et un
Le lundi vingt septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : NICOLLE Philippe.

RAPPORT DE LA CLECT

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été soumis à délibération de GPA le 8 juillet 2021. Les communes ont 3 mois après la réception de ce rapport (soit jusqu'au 15 octobre 2021) pour se prononcer également.

Principales opérations évaluées :

- Un transfert de charges pour effet 2021 : Gîte de l'artimon Plouézec (6 836 € /an)
- Un transfert de charges pour effet 2022 : MSAP Paimpol (64 134 € pour 2021 et à actualiser pour 2022 au regard du compte administratif 2021).

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable par 14 voix pour et une abstention
- **RENOUVELLE** sa demande d'explications sur le montant de départ du 1^{er} rapport CLECT.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le

ID : 022-212201784-20210920-2021552-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2021

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

13/09/2021

Date d'affichage

24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mil vingt et un
Le lundi vingt septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : NICOLLE Philippe.

MOTION

« Mobilisons-nous pour l'avenir des forêts »

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

Délibération n° 2021-5-52

Objet :

Motion

**« Mobilisons-nous pour
l'avenir des forêts »**

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

**Le Maire
Daniel ROPERS**